



FILIERE CULTURELLE

CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES SESSION 2019

Spécialités : BIBLIOTHEQUE, MUSEE, ARCHIVES

Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2019 a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

A - Calendrier

Période d'inscription	30 octobre au 29 novembre 2018
Période de retrait des dossiers	30 octobre au 21 novembre 2018
Date limite de retour des dossiers	29 novembre 2018
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	21 mai 2019
Réunion de jury d'admissibilité	10 septembre 2019
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 14 au 17 octobre 2019
Réunion de jury d'admission	17 octobre 2019

B - Inscriptions

La période d'inscription du concours s'est déroulée du 30 octobre au 29 novembre 2018 avec un retrait des dossiers du 30 octobre au 21 novembre 2018, et une date limite de retour des dossiers fixée au 29 novembre 2018.

805 candidats ont retiré un dossier d'inscription par Internet.

Sur les 560 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription dans les délais, 1 n'a pas été admis à concourir faute de remplir les conditions et 15 ont annulé leur inscription.

Concernant le concours externe, 8 candidats ont précisé avoir saisi la commission d'équivalence de diplôme et 8 autres ont été orientés vers celle-ci suite à l'instruction de leur dossier d'inscription.

Ainsi, 544 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante pour 30 postes :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
17	9	4

544 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
ARCHIVES	98	18%
MUSEE	128	23.5%
BIBLIOTHEQUE	318	58.5%
TOTAL	544	100%

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 30, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 17 postes,
- concours interne : 9 postes,
- troisième concours : 4 postes.

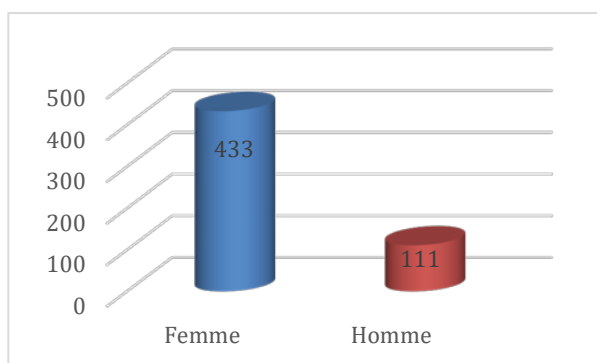
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
ARCHIVES	5	2	-	7
MUSEE	2	1	-	3
BIBLIOTHEQUE	10	6	4	20
TOTAL	17	9	4	30

II – Candidats

A - Origine géographique

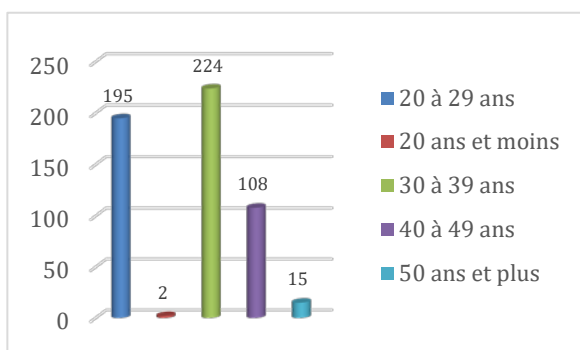
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	205	Soit 84 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	149	
Normandie	104	
Hors Grand-Ouest (dont 0 dans les DOM TOM)	86	Soit 16 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes

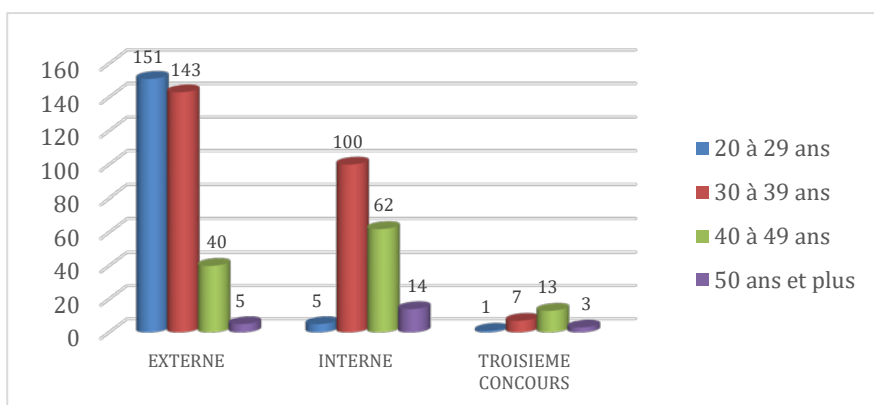


Le nombre d'hommes inscrits est de 111 soit 20.4% des convoqués et le nombre de femmes inscrites est de 433 soit 79.6% des convoqués.

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de **35 ans**.



III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 mai 2019 au Parc des Expositions de Rennes et au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine pour les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 544 candidats admis à concourir, **290 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d’absentéisme de 47 %. Pour information, 709 candidats avaient été convoqués à la session 2016 de ce concours, 368 étaient présents (48% d’absentéisme).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Concours externe	339	180	47%
Concours interne	181	102	44%
Troisième concours	24	8	67%
TOTAL	544	290	47%

Soit 544 candidats admis à concourir

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
ARCHIVES	98	61	38%
MUSEE	128	58	55%
BIBLIOTHEQUE	318	171	46%
TOTAL	544	290	47%

B - Nature de l’épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l’épreuve écrite ainsi que le sujet complet est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction.

Au total, 18 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à ces épreuves écrites d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

Les candidats au concours externe ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d’une note.

Les candidats au concours interne et au troisième concours ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d’une note.

1 - Épreuve de questionnaire (concours interne et 3^{ème} concours uniquement)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures ; coefficient 3

Concours interne : résultats de cette épreuve par spécialité

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	66	8.36	14.5	4	0	1
MUSEE	22	9.91	18	2.25	0	3
ARCHIVES	14	13.36	17.5	8.5	0	0

3^{ème} concours : résultats de cette épreuve par spécialité

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	8	10.19	14	8	0	0

66 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 60 % des candidats présents.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3.6 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité Bibliothèque :

Le sujet : Les questions correspondaient aux problématiques actuelles de la profession. Seule la question numéro 3 semblait mettre en difficulté les candidats en raison de leur méconnaissance du dispositif des « contrats territoire-lecture ».

Les indications de correction : Utiles, pertinentes et facilitant la correction.

Le niveau des candidats : Malgré une bonne connaissance de l'actualité professionnelle, les questions n'ont pas été traitées avec méthodologie et les réponses manquaient de précisions. Définir les contextes et prendre de la hauteur de vue reste difficile pour certains candidats. Les candidats restent souvent sur des recensements d'actions. Ils doivent se projeter sur le grade pour lequel il concourt et maîtriser d'avantage l'environnement territorial.

Spécialité Musée :

Pas d'observation des correcteurs

Spécialité Archives :

Le sujet : L'ensemble du questionnaire était conforme à la réalité du métier. La première question était particulièrement d'actualité mais nécessitait une capacité d'analyse et de projection correspondant plus à un niveau attendu sur de la catégorie A. Les questions 1 et 4 ont obligé les candidats à se positionner, ce qui est intéressant.

Les indications de correction : Malgré quelques imprécisions, les indications restaient utiles à cette correction et leurs présentations schématisées permettaient au correcteur de se concentrer principalement sur le fond et non sur la forme du devoir.

Le niveau des candidats : Un certain nombre de candidats ont démontré des connaissances assez précises sur le métier, ainsi qu'une bonne maîtrise des enjeux liés à la profession. Il est toutefois regrettable de constater des fautes d'orthographe et de syntaxe sur quelques copies.

2 - Épreuve de note (Concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité:

CONCOURS EXTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	98	11.26	17	3.5	0	2
MUSEE	36	9.96	18	4	0	1
ARCHIVES	47	11.05	17.25	5	0	0

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	66	9.84	14.5	3	0	2
MUSEE	22	11.05	18	2	0	2
ARCHIVES	14	12.32	13	10	0	0

3^{ème} CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	8	11.06	14	6	0	0

109 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 37% des candidats présents.

7 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Les sujets de l'épreuve étaient les suivants :

Spécialité Bibliothèque :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, responsable du pôle multimédia de la médiathèque de Cultureville, 16 000 habitants. Lors d'un échange récent, l'élu chargé de la culture a évoqué la question de l'inclusion numérique avec votre responsable et la volonté de la ville de développer son action dans ce sens. Désireux de déterminer la place que la médiathèque pourrait tenir dans cette dynamique, votre responsable vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des bibliothèques dans la médiation numérique.

Observations des correcteurs

Le sujet : La thématique du sujet répondait parfaitement à l'actualité des bibliothèques. Le niveau de difficulté était adapté malgré la densité du dossier.

Le niveau des candidats : Bon niveau des candidats dans l'ensemble. Les correcteurs ont apprécié le vocabulaire technique utilisé pour répondre à la problématique. Toutefois, certains ont rencontré des problèmes de syntaxe liés à la nature de l'épreuve.

Spécialité Musée :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, en poste au musée d'art et d'histoire de la communauté de communes de Culturecom (40 000 habitants). Le conseil communautaire souhaite renforcer l'ancrage territorial du musée et développer son rôle en matière de cohésion sociale. Dans cette perspective, le directeur de l'établissement vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les opérations hors les murs pour les musées.

Observations des correcteurs

Le sujet : Ce sujet d'actualité abordait une thématique essentielle sur le rôle contemporain des musées du 21^{ème} siècle. Néanmoins les documents proposés traitaient principalement d'exemples mis en œuvre dans des musées nationaux. Il aurait été intéressant de mettre en avant les initiatives et projets menés sur cette opération au niveau territorial, les candidats étant appelés à exercer leurs missions au sein de musées territoriaux.

Les indications de correction : les indications de correction ont permis de guider le correcteur avec efficacité.

Spécialité Archives :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe au sein du service des archives communales de la ville de Cultureville. La directrice des archives vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les services en ligne pouvant être proposés au public des archives.

Observations des correcteurs

Le sujet : Une thématique intéressante car particulièrement en lien avec l'actualité des métiers d'archives et présentant les enjeux majeurs de l'activité. Les documents étaient bien choisis et variés.

Le niveau des candidats : La méthodologie de la rédaction d'une note semble acquise pour une majeure partie des candidats. Les correcteurs ont apprécié le bon niveau de vocabulaire technique et de compréhension. Plusieurs copies manquaient toutefois de propositions concrètes destinées à l'aide à la décision.

Conseil aux candidats : Il est important que les candidats se positionnent en tant que professionnel pour la rédaction de cette note de synthèse.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Situation de 2 copies dont la partie à coin gommée s'est ouverte.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
BIBLIOTHEQUE	13	35	11	14	10.3	6
MUSEE	14	6	14.6	5		
ARCHIVES	13	14	14	6		
TOTAL		55		25		6

Soit 86 candidats admissibles

IV - Epreuve(s) orale(s) d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission (épreuve d'entretien avec le jury et épreuve orale facultative d'informatique portant sur les multimédias pour les candidats qui en ont fait le choix lors de leur inscription) se sont déroulées du 15 au 17 octobre 2019, au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'épreuve écrite facultative de langue s'est déroulée au Campus scientifique de Beaulieu à Rennes, le lundi 30 septembre 2019 pour les candidats qui en ont fait le choix lors de l'inscription.

1- Épreuve d'entretien

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

EPREUVES D'ADMISSION		
Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3
EPREUVES FACULTATIVES		
<i>Les candidats peuvent demander, lors de leur inscription au concours, à subir en cas d'admissibilité, l'une des deux épreuves facultatives suivantes :</i>		
- Une épreuve écrite de langue , dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours comportant la traduction en français : <ul style="list-style-type: none">- soit sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;- soit avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec. Durée : 2 heures ; coefficient 1		
- Une épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias. Durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1		

Sur les 86 convoqués, 82 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 4.6%

2- Épreuve facultative

Sur les 86 candidats admissibles, 68 ont choisi une épreuve facultative (près de 79%).

Parmi ces 68 candidats, 53 ont choisi l'épreuve écrite de langue (78%) et 15 candidats ont choisi de présenter l'épreuve orale d'informatique (22%).

49 candidats sur les 53 candidats convoqués se sont finalement présentés à l'épreuve écrite facultative de langue (7.5% d'absentéisme) et sur les 15 candidats convoqués à l'épreuve orale d'informatique, 12 candidats étaient présents (20% d'absentéisme).

Ces épreuves étant facultatives pour les trois voies de concours, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en informatique (moyenne de l'épreuve : 11.88/20) qu'en langue (moyenne de l'épreuve : 9.51/20).

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

CONCOURS EXTERNE

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	34	11.71	6	17	24	11.10	4	18	4	10.75	5	14
Archives	13	13.1	9	17	8	6.31	2	11.5	4	12.12	7	16
Musée	5	12.6	9	17	5	4.7	2	10	-	-	-	-

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	14	12.48	6	16.5	6	11.33	5.5	15	1	7	7	7
Archives	6	13.20	10.5	16	4	10.12	8.5	12	-	-	-	-
Musée	5	13.60	10.5	17	1	15	15	15	1	14	14	14

3^{ème} CONCOURS

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	5	12.85	7	15	1	2	2	2	2	15	14	16

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

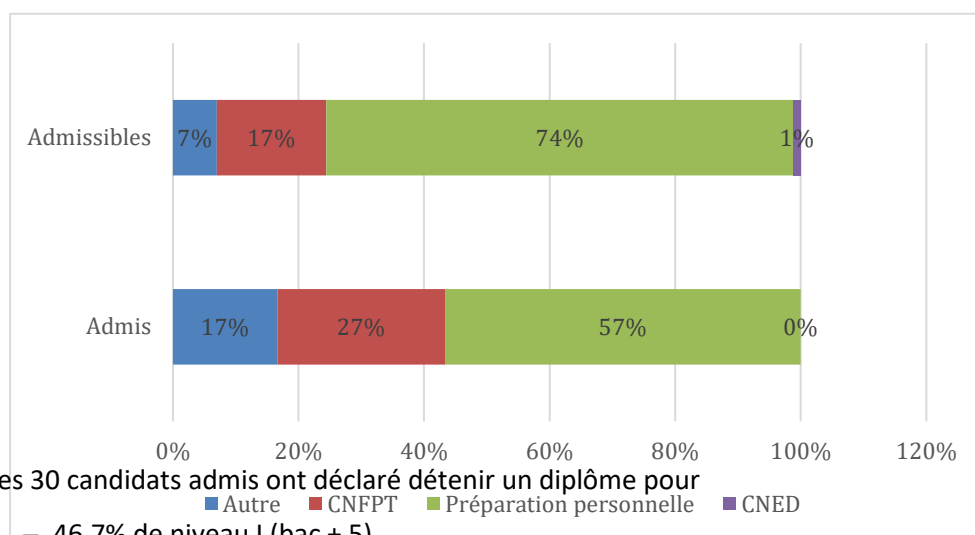
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	14.42	10	12.56	6	12.19	4
Musée	16	2	16.75	1	-	-
Archives	14.63	5	14.78	2	-	-
TOTAL		17		9		4

Soit 30 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 30 candidats admis :

- 17 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 56.7 %,
- 8 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 26.7 %,



V - Analyse et conclusion

Le jury institutionnel des concours d'ACPB et d'ACPB ppal de 2ème classe était commun pour ces sessions de concours 2020.

Le jury tient dans un premier temps à souligner le très bon niveau général des candidats qui se sont présentés lors de ces épreuves orales. Les membres du jury ont valorisé de nombreux parcours professionnels, les très bonnes notes en entretien en témoignent. Ils notent également que nombre d'entre eux sont en reconversion professionnelle.

Les candidats se sont préparés mais le jury note cependant que certains exposés sont encore trop scolaires, notamment ceux des candidats ayant bénéficié d'une préparation CNFPT. Ils ont souvent déroulé des entretiens peut être trop formatés, pouvant alors manquer légèrement de spontanéité et de naturel. Les candidats doivent réussir à prendre de la hauteur afin de rendre ces entretiens plus fluides.

Seuls, les membres du jury ayant auditionnés les candidats ACPB internes dans la spécialité Musée souhaitent souligner leur manque de préparation ainsi qu'un manque d'ouverture d'esprit par rapport aux candidats externes et du 3ème concours dont les échanges ont été très nourris...

En spécialité bibliothèque, les membres du jury saluent la qualité de certains échanges avec un langage soutenu de certains d'entre eux. Cela a été très apprécié. Toutefois, des candidats, souvent en poste au sein de petites collectivités, ne démontrent pas de volonté de mobilité et perçoivent encore l'obtention par ce concours d'un grade supérieur comme la valorisation d'une expérience professionnelle et non comme la projection d'une évolution de la fiche de poste, sans intégrer peut être la nécessaire et/ou une évolution des responsabilités à prendre en compte.

En spécialité "archive", les jurys font part de la même satisfaction du niveau attendu des candidats, certains entretiens ont été très subtils et cette épreuve, toujours très appréciée des jurys pondère et conforte les résultats d'admissibilité.

Le jury se félicite en tout état de cause de ces différents échanges et inscrit sur la liste d'aptitude des candidats qu'ils estiment pouvoir remplir les différentes missions liées à ces deux cadres d'emplois.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 17 décembre 2019

La Présidente du jury,
Anne FARUEL
Directrice de la médiathèque
Ville de Mondeville (14)